



NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET FINANCIERE - BUDGET 2022

08 décembre 2022- Administration communale de Ramillies

01

Note de politique générale et
financière

Notre ligne de conduite : le PST

L'adoption du Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024 trace la ligne des projets.

Evaluation à mi-législature de ce PST => Conseil communal de janvier 2022.

Le budget 2022 traduit la mise en œuvre de cette stratégie et les nouvelles orientations proposées.

Des facteurs externes ont impacté la mise en œuvre du PST et de plusieurs projets.

Nous sortons des trois premières années de cette législature qui sont aussi celles de la finalisation de plusieurs gros chantiers.

Le Budget 2022 : les grandes tendances

- La poursuite de gros chantiers: l'extension de l'école primaire, la construction du nouveau bâtiment du CPAS, les investissements en matière de sécurité et de politique cyclable,...
- De nouveaux projets
- Un plan d'actions inondation (400.000€)
- Un renforcement des moyens humains: quatre nouveaux recrutements
- une augmentation de 235.170 € pour les rémunérations et la prise en compte des indexations (octobre 2021 et mars 2022) et des évolutions barémiques.
- A l'ordinaire, exercice propre un boni de 809,86 €. A l'extraordinaire, le financement des investissements qui s'élèvent à 4.814.328,66 € à l'exercice propre

OS1 : Améliorer la gouvernance à Ramillies par une meilleure information et une plus grande implication de la population dans la gestion communale et le développement du territoire communal.

- Amélioration de l'information à la population avec une légère augmentation des moyens (15.000€)
- Modernisation du parc informatique.
- Lancement de l'opération de développement rural / Agenda 21
- Fonctionnement des commissions consultatives et leur renforcement (CCCA, CCAR, CLDR, Commission Vélo, Comité énergie, CCA...)
- Un accueil de qualité pour l'ensemble des citoyens (commune hospitalière) résidant dans la commune (engagement art 60).
- Poursuite de la Coopération au développement.

OS2 : Assurer l'entretien du patrimoine communal et sa valorisation: six chantiers importants

- Finalisation de l'aménagement de la cure de Ramillies – aménagements extérieurs.
- La rénovation en profondeur de l'ancien presbytère d'Autre-Eglise. (800.000€)
- La rénovation du presbytère de Huppaye (500.000€).
- La rénovation de l'ancienne maison de l'instituteur à Autre-Eglise (500.000€) - Pôle Petite Enfance.
- Remplacement de chaudières sur le site communal. Système de chauffage par biomasse.
- Rénovation des bâtiments de l'école maternelle (400.000€)
~ + 30.000€ pour une restauration de vitraux

OS3 : Instaurer une fiscalité plus juste et durable, maintenir le budget en équilibre par une meilleure maîtrise des dépenses et la recherche de nouvelles pistes de soutien.

- Poursuite des collectes sélectives des déchets organiques et de la collecte des déchets à l'aide de conteneurs à puce. La diminution de 330.000 kg (prévision) de déchets produits en 2021 nous permettent de ne pas augmenter la taxe forfaitaire bien que les autres coûts des services couverts par cette taxe augmentent fortement (exemple: recyparcs + 18%).
- La fiscalité n'augmente pas en 2022 sur Ramillies.
- Nous restons également sur notre position de 2020 en ce qui concerne la « taxe égout ».

OS4 : Favoriser la cohésion sociale en facilitant la rencontre, l'accueil et l'ouverture

- Maintien de la subvention du CPAS (793.000 € au total). Cette subvention pourra faire l'objet d'ajustement (40.000 €) en cours d'année.
- Des moyens sont également intégrés dans le budget (7.500 € à l'ordinaire et 10.000 € à l'extraordinaire) pour le plan de cohésion sociale
- Subvention en capital (150.000 €) pour le maintien de la maison d'enfants « Baby Club » dépendant du Centre régional pour l'enfance et la Famille.
- Poursuite en 2022 de l'activation importante d'articles 60 en lien avec le(s) CPAS. Près de 25.000 €

OS5 : Améliorer la mobilité et la sécurité sur nos routes.

- Une meilleure signalisation est un premier objectif (50.000€)
- Poursuite de l'étude sécurité routière et un budget de 200.000€ est prévu pour la réalisation de travaux de voiries, trottoirs et sécurisation(Rue A. Pouppé).
- Sept fiches projet sont été déposées dans le cadre du plan Wallonie Cyclable pour un investissement de près de 400.000€.
- Une subvention de 7.000€ est prévue pour le Gal (avenant à leur convention) pour l'accompagnement du Groupe de travail sentiers.
- Des animations avec Pro vélo dans les écoles.

OS6 : Devenir une commune et une administration éco-responsable et durable en développant des actions énergie, climat et biodiversité.

- Un budget de 30.000 € est prévu à l'extraordinaire (gestion différenciée, zone refuge à Mont Saint André, ...) pour des actions biodiversité.
- Un montant de 70.000 € est inscrit au budget extraordinaire pour la végétalisation de cimetières.
- L'année 2022 voit le développement de nos actions en faveur du climat et des énergies durables (coordinateurs pollec, réalisation plan d'action, audit énergétique...).
- L'année 2022 devrait voir la commune entrer dans le capital de la société ZEPHYR (éolienne citoyenne).

OS7 : Favoriser les activités sportives pour tous les âges à Ramillies par le soutien aux activités et la mise à disposition d'une infrastructure adéquate..

- De nouveaux équipements sont encore prévus pour le Hall Sportif dans le budget (9.000 €).
- Mise en œuvre prévue en 2022 de chèque sport et culture (50.000€).
- L'Administration communale en collaboration avec l'ASCCR mettra les moyens nécessaires pour accueillir de nouveaux sports dans le hall fraîchement rénové.

OS8 : Impliquer les jeunes dans la vie de la commune, les soutenir dans l'organisation d'activités et leur offrir des temps de loisirs

- Maintien des moyens pour l'ATL, les plaines de vacances et les garderies après école, secteur en pleine amélioration (qualité et offre).
- Contrat à durée indéterminée pour le personnel de garderie (+ formation ?) et d'entretien.
- Des moyens de fonctionnement sont également prévus pour des actions « jeunesse » comme par exemple pour le conseil junior.
- Projet de création d'une antenne AMO à Ramillies



OS9 : Favoriser le développement local par le soutien aux entrepreneurs et artisans locaux

- Soutien des entrepreneurs et artisans locaux par la distribution de chèques cadeau à dépenser sur le territoire de Ramillies à l'occasion de naissances, lors de la fêtes des jubilaires ou encore à l'occasion d'une célébration de mariage ou d'une déclaration de cohabitation légale.
- En septembre 2021, un règlement communal qui octroie un subventionnement complémentaire à l'appel à projet provincial « Stimulation du commerce local et des circuits courts & digitalisation des points de vente » a été voté. Un nouveau règlement de soutien des commerces dans les centres de villages est proposé (15.000€).
- 15.000€ sont également prévu pour le soutien aux circuits courts, producteurs, artisans.

OS10 : Développer l'action culturelle et l'éducation permanente à Ramillies en partenariat avec les acteurs existants, les artistes Ramillois et les habitants de Ramillies

- Notons l'importance de l'investissement dans l'éducation populaire et les arts (Groupe 789) qui voit son budget augmenter. De 86.650 € dépensés en 2020 nous passons à une proposition de budget de 237.123 € en 2022.
- Parcours d'artistes, scène de villages, Cinéma en plein air, soutien à la bibliothèque, jumelage avec Plourhan... toutes ces actions font l'objet de moyens inscrits dans le budget de fonctionnement.
- 2022 verra une nouvelle édition de « Ramillies en Art » (anciennement Parcours d'Artistes).
- Augmentation des moyens alloués à l'ASCCR pour lui permettre de mener à bien les différentes missions qui lui sont confiées (57.200 €).

OS11 : Garantir un enseignement de qualité dans un cadre agréable et verdoyant afin de former chaque enfant à devenir un citoyen autonome et responsable, préparé au mieux à l'enseignement secondaire

- L'extension de l'école primaire devrait se poursuivre en 2022 et la rénovation des bâtiments de l'école maternelle sera lancée.
- Des budgets sont également prévus en 2022 pour des équipements
- Le pouvoir organisateur a pris en charge sur fonds propres le renforcement des équipes éducatives afin de réduire les groupes classes, améliorer les apprentissages et éviter le décrochage scolaire.
- L'école a répondu à l'appel à projet « écoles numériques » lancé par la Wallonie.
- Enfin, il faut relever l'amélioration des synergies entre l'école et l'accueil extra-scolaire (ATL) et la bonne collaboration avec l'association des parents pour le suivi des projets de l'école.

OS12 : Rendre l'administration communale accueillante, au service du citoyen, une administration moderne et efficace.

- En 2022, une nouvelle version du site internet devrait voir le jour afin de mieux informer les ramillois et un travail sera mené sur l'administration numérique (demande en ligne de documents).
- Un système de retransmission en live des conseils communaux en présentiel sera acquis pour continuer à rapprocher le citoyen de son administration.
- Le statut du personnel sera remis sur le métier en 2022 afin d'y intégrer les derniers changements législatifs.
- Une plus grande transversalité entre les services, mais aussi entre le CPAS et la Commune, est nécessaire pour offrir le meilleur service aux ramillois.
- Poursuite du travail de sensibilisation et de formation des agents à la protection des données et au respect de la vie privée

SERVICE ORDINAIRE

- Le budget 2022 se clôture à l'exercice ordinaire par un boni de 809,86 € à l'exercice propre.

- 1. EXERCICE PROPRE :

Recettes : 6.933.725,52 €

Dépenses : 6.932.915,66 €

Boni : 809,86 €

- 2. EXERCICE PROPRE + EXERCICES ANTERIEURS :

- Prélèvement pour le service extraordinaire (550.000,00 €)

Recettes : 9.218.528,69 €

Dépenses : 7.482.915,66 €

Solde : Boni : 1.735.613,03 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE

- En ce qui concerne le budget extraordinaire, le financement des investissements qui s'élèvent à 4.814.328,66 € à l'exercice propre est prévu comme suit :

1. Le recours au fonds de réserve : 1.616.828,66 €.

2. L'ouverture d'emprunts : 2.895.000,00 €.

3. L'obtention de subsides : 312.500,00 €.

- 1. EXERCICE PROPRE :

- Recettes : 3.984.500,00 €
Dépenses : 4.814.328,66 €
Solde : - 829.828,66 €

- 2. EXERCICE PROPRE + EXERCICES ANTERIEURS

- + Prélèvement (550.000,00 €).

Recettes : 5.591.328,66 €
Dépenses : 5.591.328,66 €
Solde : 0,00 €

Voies et Moyens

De nombreux gros projets extraordinaires ont été entamés en 2020 et en 2021 (Travaux à la Salle des sports, au terrain de football de Huppaye, école communale primaire,...),

En 2022, les investissements communaux toujours budgétés, le sont à une hauteur de 4.814.328,66 €, soit :

1. L'ensemble des dépenses extraordinaires liées aux investissements : 4.511.000,00 € millésimés 2022.
2. Ce montant comprend les subsides (fabrique d'église, subside CRFE, soit 152.320 €).
3. Les dépenses liées à la dette (participation projet éolien, libération des participations – soit 151.008,66 €).

Voies et Moyens

Ces dépenses totales sont financées par :

4. Le recours au fonds de réserve : 1.606.828,66 €.

5. L'ouverture d'emprunts : 2.895.000,00 €.

En ce qui concerne les capacités d'emprunt, nous restons dans la même orientation politique que celle de 2021. Nous favoriserons l'utilisation de fonds propres si possible, comme nous l'avons fait pour l'Alliance Huppaytoise et le Hall des sports. Les emprunts seront essentiellement envisagés pour des investissements.

6. L'obtention de subsides : 312.500,00 €.

La balise d'emprunt est respectée (voir annexe y relative).

Le fonds de réserve pourrait être alimenté par la vente du logement d'insertion et d'un terrain à hauteur de 777.000,00 € .

L'alimentation du fonds de réserve à partir de l'ordinaire à concurrence de 550.000,00 €.



Ramillies

Administration Communale

Avenue des Déportés, 48 | B-1367 Ramillies

www.ramillies.be